

## Communication

Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 1 631 31 11  
Téléfax +41 1 631 39 10  
www.snb.ch  
snb@snb.ch

Zurich, le 7 avril 2004

### Communiqué de presse

# Comptes annuels et rapport de gestion pour 2003 de la Banque nationale suisse

## Résultat global en sensible progression. Nouvelle diminution du surplus de provisions

D'une année à l'autre, le résultat global de la Banque nationale suisse a marqué une nette progression. Il s'est établi à 4,06 milliards de francs en 2003, contre 2,25 milliards l'année précédente. Cette évolution s'explique essentiellement par le résultat de l'or, qui a passé de 1,53 milliard en 2002 à 2,62 milliards de francs l'année suivante, et par le résultat des placements de devises, lequel a atteint 1,56 milliard de francs en 2003, après 0,5 milliard l'année précédente. Bien que le résultat global ait sensiblement progressé, il est resté inférieur à la somme nécessaire au financement de la distribution accrue de bénéfices et de l'augmentation du montant visé des provisions. Le surplus disponible pour des distributions ultérieures a par conséquent légèrement diminué.

La hausse du prix de l'or a engendré une plus-value sur le métal jaune. Dans les placements de devises, les pertes de change ont fortement fléchi d'une année à l'autre, la sensible baisse du dollar ayant été compensée en grande partie par une appréciation de l'euro. Les actifs financiers en francs - portefeuille de titres et pensions de titres ("repos") principalement - ont dégagé un résultat de 0,15 milliard de francs, contre 0,82 milliard l'année précédente. Les charges ordinaires, qui étaient de 0,32 milliard en 2002, ont porté sur 0,28 milliard de francs l'année suivante. Leur diminution s'explique par des charges d'intérêts moins élevées.

Du résultat global, un montant de 0,91 milliard de francs (2002: 1,08 milliard) a été attribué à la provision pour la cession prévue des actifs libres (contre-valeur de l'or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires). Cette provision a ainsi augmenté, passant de 20,30 milliards à 21,21 milliards de francs.

Du bénéfice de l'exercice 2003, la Confédération et les cantons recevront 2,5 milliards de francs conformément à la convention ordinaire - en vigueur jusqu'en 2012 - sur la distribution des bénéfices, ainsi que, pour la première fois, un montant de 0,3 milliard aux termes de la convention additionnelle conclue en juin 2003 (convention sur les revenus tirés des actifs libres, "or excédentaire"). Le montant visé des provisions pour risques de marché, de crédit et de liquidité ainsi que pour risques d'exploitation est adapté annuellement en fonction de la croissance moyenne que le produit intérieur brut nominal a enregistrée au cours des cinq années précédentes. Le montant visé était de 36,89 milliards de francs à fin 2003. Ces provisions atteignent, avant distribution, 49,93 milliards de francs. Après la distribution de 2,8 milliards de francs, le surplus disponible pour des distributions ultérieures s'établit à 10,25 milliards de francs, contre 10,74 milliards un an auparavant.

Conformément aux résolutions soumises à l'Assemblée générale, le dividende maximal de 6%, qui est prévu par la loi, sera versé une nouvelle fois aux actionnaires.

Rapport de gestion 2003 de la Banque nationale suisse

Banque nationale suisse